Réception au contrôle de légalité le 01/07/2021 à 11h14
Réference de l'AR : 002-210201604-20210629-d2021_103-DE

03e

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 29 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le 29 juin à 19 heures, les membres du conseil municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans les salons de l'hôtel de ville sur la convocation de M. le Maire, adressée le 23 juin 2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LIEVIN, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents :

Régis LAPERSONNE
Josiane GUFFROY
David TELATYNSKI
Sylvia AGATI
Yves VALLERAND
Catherine LEFEVRE
Mario LIRUSSI
Maryse GREHAN
Dominique IGNASZAK
Francis HEREDIA
Françoise LACAILLE
Catherine LETRILLARD
Monique LEFEVRE
Jean-Luc RENAUX
Sabine LEDOUX
Tewfik FERGUEN
Sophie MEURET
Nacéra ISSAAD
Sarah PIRAUX
Steve WATIER
Marie-Claude GOSSET
Alban DELFORGE
Karim CHAFI
Brigitte FIAN
José BEAURAIN
Fabrice GANTOIS

Mandat de procuration : M. EL BAIED à M. LAPERSONNE ; Mme CAURE à M. VALLERAND ; Mme NOE-LAVAUZELLE à Mme GUFFROY ; M. LECAREUX à Mme LEFEVRE ; M. RATEL à M. TELATYNSKI.
Absente : Mme OCTOBON.
Secrétaire de séance : Mme MEURET.

Assistaient à la séance en application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. FOUCHER Fabrice, Directeur Général des Services
Mme LAVALLARD Sylvie, Directrice Générale Adjointe
Mme BRULE Sandra, Directrice Générale Adjointe
Mme FRANCOIS Isabelle, attachée territoriale

Membres présents..... .27
Absents ayant donné mandat de procuration..... .05
Absente..... 01
Votants..... 32

Réception au contrôle de légalité le 01/07/2021 à 11h14
Réference de l'AR : 002-210201604-20210629-d2021_103-DE

Délibération 2021-103

03 - PERSONNEL MUNICIPAL

e) Liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué gratuitement (suppression de l'emploi de gardien de la maison des associations)

Conformément à l'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes : « Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics fixent la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué gratuitement ou moyennant une redevance par la collectivité ou l'établissement public concerné, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois ».

Les décisions individuelles sont prises en application de cette délibération par l'autorité territoriale ayant le pouvoir de nomination.

Un logement de fonction peut être accordé pour nécessité absolue de service lorsque l'agent ne peut accomplir normalement son service, notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité, sans être logé sur son lieu de travail ou à proximité immédiate.

Toutes les charges courantes liées au logement devront être acquittées par l'agent.

Considérant la convention signée entre la Ville de Chauny et la protection civile de l'Aisne relative à la mise à disposition des locaux situés 34 Boulevard Gambetta,

Considérant que, par conséquent, ces locaux ne doivent plus apparaître dans la liste des logements de fonction, il convient de modifier la liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service.

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Arrête la liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service, telle qu'indiquée ci-dessous :

EMPLOI	TYPE	ADRESSE
Gardien du Parc Joncourt	Logement individuel	1 rue Albert Duval
Gardien du Parc Joncourt	Logement individuel	12 Cité Amédée Evrard
Gardien des salles Pierre de Coubertin et Jean Bouin	Logement individuel	2 bis rue Journel
Gardien des salles Pierre de Coubertin et Jean Bouin	Logement individuel	14 boulevard de Bergheim
Gardien du complexe Léo Lagrange	Logement individuel	Logement n° 1 du complexe Léo Lagrange

Réception au contrôle de légalité le 01/07/2021 à 11h14
Réference de l'AR : 002-210201604-20210629-d2021_103-DE

Gardien du complexe Léo Lagrange	Logement individuel	Logement n° 2 du complexe Léo Lagrange
Gardien du Forum – Centre Culturel	Logement individuel	Forum – Centre Culturel
Gardien des Ateliers municipaux	Logement individuel	70 rue Jean de la Fontaine
Gardien de la Médiathèque André Malraux	Logement individuel	20 Place Bouzier
Gardien de l'Espace Services Publics	Logement individuel	160 bd de Bad Köstritz

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 1/7/2021
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Fabrice FOUCHER.

Pour extrait conforme,
Affiché le 6 juillet 2021
Le Maire,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Emmanuel LIEVIN.